

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1273

16 mai 2015

SOMMAIRE

A15 Investments S.à r.l.	61063	JT Immo Sàrl	61069
A.E.T. - Applications Electro-Techniques S.à.r.l.	61079	Lands Improvement Holdings Empire S.à r.l.	61060
Anfloise SPF S.A.	61062	Linedome Investments S.à r.l.	61059
Antelis Steel S.A.	61064	Marc Blondeau (Luxembourg) S.A.	61103
Artemis Hermes S.à r.l.	61062	Martin Currie Global Funds	61080
Atelier de Construction Métallique Lu- xembourgeois S.à.r.l.	61060	Nordea Specialised Investment Fund, SI- CAV-FIS	61061
Becton Dickinson Luxembourg III LLC S.C.S.	61065	Oceaneering Holdings Sarl	61061
b.i.g. facilitymanagement gmbh & co.kg	61064	Oesling GmbH	61066
Bini Electricité Maintenance S.à r.l.	61065	Onebto Investments S.A., SPF	61104
B.I.V.H. S.A.	61102	Opus - Chartered Issuances S.A.	61061
Capgemini Reinsurance International	61067	Platinum Realty	61069
Centre d'Enseignement de Luxembourg	61059	Poseidon S.A.	61104
Cessna S.A.	61059	ProLogis UK CCXLIX S.à r.l.	61084
Chelsey Investissement S.A.	61100	Sàrl de l'Alzette	61069
CIS Internet Holding (GP)	61058	SCF Finance S.A.	61086
CLV Participations S.à r.l.	61058	SiXBTO Investments S.A.	61103
Corolla Holding S.A.	61103	Sydney & Paris Nord Lux S.à r.l.	61068
DIF Participations 1 Luxembourg S.à r.l.	61058	Thebo S.à r.l.	61069
DWS Investment S.A.	61082	The Wolf SC	61081
Fidimmo S.A.	61102	TLW Financial S.A.	61101
Floralize Sàrl	61069	Total Safety Luxembourg	61104
Galeopsis S.A.	61086	UBI SICAV	61101
Habitat International S.A.	61102	Ureit S.à r.l.	61088
International Fund Portfolio:	61064	Vathenau S.A.	61062
international quiding S.à r.l.	61063	Vermietungsgesellschaft Objekt Kirchberg mbH	61086
JM Composites Sàrl	61060	WESTVACO Luxembourg S.à.r.l.	61073
		WESTVACO Luxembourg S.à.r.l.	61077
		Whildco International S.A.	61089

CLV Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5544 Remich, 9, Op der Kopp.
R.C.S. Luxembourg B 162.205.

Extrait des résolutions écrites de l'associé unique prises à Remich en date du 20 janvier 2015

En date du 20 janvier 2015, l'associé unique de la société CLV PARTICIPATIONS S.à r.l., Monsieur Carlos Leal VILLA, a pris la résolution de nommer comme nouveau gérant et pour une durée indéterminée, Madame Manuela Portugal VILLA, avocate, demeurant à AL ROCHA AZEVEDO MIN 1.217 AP 21- CERQUEIRA CESAR, 01410-003 SAO PAULO, BRESIL.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Monsieur Carlos Leal VILLA

Gérant

Référence de publication: 2015049081/16.

(150056984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

CIS Internet Holding (GP), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 177.025.

Monsieur Philip PETRESCU a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 31 mars 2015.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais de la manière suivante:

- Monsieur Christian SENITZ, gérant de catégorie A
- Monsieur Christoph SAMWER, gérant de catégorie A
- Monsieur Ulrich BINNINGER, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2015.

CIS Internet Holding (GP)

Référence de publication: 2015049079/17.

(150056370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

DIF Participations 1 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 170.316.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 21 mars 2015 entre DIF Management Luxembourg S.à r.l. et DIF Infra 3 UK Partnership, représentée par DIF Infra 3 UK Partner Limited les 12,500 parts sociales de la Société sont réparties come suit:

- DIF Infra 3 UK Partnership, ayant son principal lieu d'établissement et de direction à 30, St Mary Axe, London, EC3A 8BF, Royaume-Uni, représentée par DIF Infra 3 UK Partner Limited, ayant son principal lieu d'établissement et de direction à 2, Hunting Gate, Wilbury Way, Hitchin, Hertfordshire, SG4 0TJ, Royaume-Uni, immatriculée sous le numéro 08061514 au Registrar of Companies for England and Wales (Registre des Sociétés d'Angleterre et de Pays de Galles) détient 12,500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIF Participations 1 Luxembourg S.à r.l.

DIF Management Luxembourg S.à r.l.

Représentée par F. Kuiper / A. de Moel

Gérant

Référence de publication: 2015049108/21.

(150056772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

Cessna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 187.602.

Par décision du conseil d'administration du 26 mars 2015: LANNAGE S.A., R.C.S. Luxembourg B-63130, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société CESSNA S.A., Monsieur Anouar BELLI, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Raphaël EBER, démissionnaire au 12 février 2015.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019

Luxembourg, le 26 mars 2015.

Pour: CESSNA S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015049075/17.

(150056375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

Centre d'Enseignement de Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg F 6.876.

Procès-Verbal de la réunion du conseil d'administration du 16/10/2014

L'Assemblée décide de modifier l'article 2 de l'Association ce qui suit:

148, route d'Arlon L-8010 Strassen

L'article 2 de l'Association sera dorénavant lu comme suit:

« **Art. 2.** Le siège social est établi à L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon. Il pourra être transféré dans une autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision du conseil d'administration.»

Centre D'Enseignement de Luxembourg

148, Route d'Arlon

L-8010 STRASSEN

Murat PETEK

Président

Référence de publication: 2015049073/18.

(150056918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

Linedome Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 171.216.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 2 mars 2015

1. Madame Angela SONTAG a démissionné de son mandat de gérante.
2. Monsieur Davis SANA a démissionné de son mandat de gérant.
3. Monsieur Joel CARDENAS SAN MARTIN, né à Bilbao (Espagne), le 3 mars 1978, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.
4. Madame Mariana DE SA MORAIS CARNEIRO VERISSIMO DA CUNHA, née à Lisbonne (Portugal), le 25 février 1979, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2015.

Pour Linedome Investments S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015049308/19.

(150056398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

Atelier de Construction Métallique Luxembourgeois S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 75, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 77.365.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.
259 ROUTE D'ESCH
L-1471 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2015048952/13.

(150057012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

JM Composites Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 172.853.

EXTRAIT

Les comptes annuels de la société du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2015049276/14.

(150056868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

Lands Improvement Holdings Empire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 24.959.199,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 172.657.

1. Extrait des résolutions du conseil de gérance du 11 mars 2015:

- Il résulte des dites résolutions que le siège social de la Société est transféré du 28, Boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 23 mars 2015.

2. Il est à noter que:

- le siège social de BR Europe (Lux) III S.à r.l. et BR Empire S.à r.l., associés de la société a été transféré au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 23 mars 2015.

- l'adresse professionnelle de Madame Yasmina Halimanovic a été transférée au 35a, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg depuis le 23 mars 2015.

- l'adresse professionnelle de Madame Delloula Aouinti a été transférée au 35a, avenue J.F. Kennedy, L -1855 Luxembourg avec effet au 23 mars 2015.

- l'adresse professionnelle de Monsieur Joel Davidson a été transférée au 35a, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg avec effet au 23 mars 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 23 mars 2015.

Pour la Société
Yasmina Halimanovic
Gérante

Référence de publication: 2015049302/25.

(150056241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

Oceaneering Holdings Sarl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 27.525.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 166.091.

—
Veillez prendre note que Monsieur Andrew ATKINSON, gérant de catégorie A, réside désormais à F13 Park Seven, Persiaran KLCC, Kuala Lumpur, 50450, Malaysia,.

Luxembourg, le 26 mars 2015.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Oceaneering Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015049402/14.

(150056612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

Opus - Chartered Issuances S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 180.859.

—
Extrait des minutes du conseil d'administration de la société tenu au siège social le 24 mars 2015

Le conseil d'administration de la Société décide de renouveler le mandat de ERNST & YOUNG, avec siège social au 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, enregistré sous le numéro B47771 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, en tant que réviseur externe de la Société concernant l'audit des comptes annuels se clôturant le 31 décembre 2015.

A Luxembourg, le 31 mars 2015.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2015049403/16.

(150056895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

Nordea Specialised Investment Fund, SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 129.308.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 30 mars 2015

Il résulte dudit procès-verbal que:

1) L'Assemblée a décidé de réélire en tant qu'administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2016:

- Suzanne Berg résidant à 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg
- Kim Pilgaard résidant à 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg
- Christen Estrup résidant à Strandgade 3, DK-0900 Copenhague, Danemark

2) Par conséquent, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Suzanne Berg résidant à 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg
- Kim Pilgaard résidant à 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg
- Christen Estrup résidant à Strandgade 3, DK-0900 Copenhague, Danemark

3) L'Assemblée a décidé d'élire au poste de réviseur d'entreprises pour l'exercice social 2015 et jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir en 2016:

- PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, 2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg

Luxembourg, le 31 mars 2015.

Nordea Investment Funds S.A.

Référence de publication: 2015049394/24.

(150056861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

Vathenau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 193.770.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration tenu à Luxembourg en date du 12 mars 2015

Monsieur Jean CHAUSSE, né le 21 juin 1963 à Paris, avec adresse professionnelle à Croix (France), 40 avenue de Flandre, est nommé en tant que Président du Conseil d'Administration.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire devant se tenir en 2020.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2015048865/12.

(150055574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Anfloise SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 183.087.

Par décision de l'administrateur unique du 24 mars 2015, Monsieur Alfred GUETTI, domicilié professionnellement au 8A, rue de Messancy, L-4962 CLEMENCY, a été coopté administrateur unique en remplacement de Monsieur Martin RUTLEDGE, démissionnaire au 31 mars 2015.

Le mandat de l'administrateur unique s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2021.

Luxembourg, le 31 mars 2015.

Pour: ANFLOISE SPF S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015048974/16.

(150056449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

Artemis Hermes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 134.655.

1. Extrait des résolutions du conseil de gérance du 11 mars 2015:

Il résulte des dites résolutions que le siège social de la Société est transféré du 28, Boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 23 mars 2015.

2. Il est à noter que:

- le siège social de BR Artemis II S.à r.l., associé de de la Société, a été transféré au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 23 mars 2015.

- l'adresse professionnelle de Madame Joanne Fitzgerald a été transférée au 35a, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg avec effet au 23 mars 2015.

- l'adresse professionnelle de Madame Delloula Aouinti a été transférée au 35a, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg avec effet au 23 mars 2015.

- l'adresse professionnelle de Monsieur Joel Davidson a été transférée au 35a, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg avec effet au 23 mars 2015.

- le siège du réviseur d'entreprises agréé PricewaterhouseCoopers, Société coopérative a été transféré au 2, rue Gerhard Mercator, L-1014 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 23 mars 2015.

Pour la Société

Joel Davidson

Référence de publication: 2015048951/26.

(150056487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

A15 Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 195.625.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 11 mars 2015 que:

- M. Andrew O'Shea, né le 13 août 1981, à Dublin, en Irlande, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg a été nommé Gérant de Catégorie B de la Société avec effet au 11 mars 2015 et pour une durée indéterminée;

- M. Georges Scheuer, né le 5 juin 1967 au Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg a été nommé Gérant de Catégorie B de la Société avec effet au 11 mars 2015 et pour une durée indéterminée;

- Ms. Khaled Bishara et Ragy Soliman, actuellement gérant de la Société, ont été reclassifiés en Gérants de Catégorie A de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2015.

Pour la Société: A15 Investments S.à r.l.

Référence de publication: 2015048984/21.

(150056584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

international quiding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9237 Dierkirch, 3, place Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 171.851.

—
Constatation de cession de parts sociales

Suite à la convention de cession de parts sociales sous seing privé, signée par le cédant et le cessionnaire en date du 22 janvier 2015 et acceptée par les gérants au nom de la société, il en résulte que le capital social de la société «international quiding S.à r.l.» est désormais réparti comme suit:

AUHOLD S.à r.l., avec siège social à L-9237 Diekirch, 3, Place Guillaume, Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro: B 179 268	30.000
RIHOLD S.à r.l., avec siège social à L-9237 Diekirch, 3, Place Guillaume, Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro: B 179 269	58.000
Alkimia Advisors Ltd., avec siège social à Dixcart House, Fort Charles, Charlestown, Nevis, St. Kitts and Nevis et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro: C 42062	1.000
Monsieur Antonio GARCIA BRITES, né le 29/05/1967 à Lugo (ESP) et demeurant à Carrer de la Constitució, Edif. Salita Parc S/N, 2n la, AD700 Escaldes, Andorra.	3.000
Grup Companyia Comercial de Desenvolupament Industrial, SA, avec siège social à Avinguda Sant Antoni, Casa Forat, número 24, 1r pis, 2a, AD400 Porta La Massana, Andorra, inscrite auprès du Andorra Publique Registre sous le numéro: 1508.	2.000
NSFO, SA, avec siège social à Carrer De Roca Corba Núm. 28, Urbanització Can Diumenge, AD700 Escaldes-Engordany, Andorra, inscrite auprès du Andorra Publique Registre sous le numéro: 14738.	6.000
Total: cent mille parts sociales	100.000

Diekirch, le 27 mars 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Les associés

Oncke Kipperman / Frank B.C.M. Nabuurs

Director / Director

Référence de publication: 2015048934/33.

(150056372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

International Fund Portfolio; Fonds Commun de Placement.

Die International Fund Management S.A., Luxemburg, als Verwaltungsgesellschaft des nach Teil II des luxemburgischen Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen errichteten Investmentfonds (fonds commun de placement à compartiments multiples) International Fund Portfolio: teilt hierdurch mit, dass das Liquidationsverfahren der Teilfonds International Fund Portfolio AR/A und International Fund Portfolio AW/A am 30. April 2015 abgeschlossen wurde.

Alle Gelder wurden an die Anteilseigner ausgezahlt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, im Mai 2015.

International Fund Management S.A.

Die Geschäftsführung

Référence de publication: 2015072070/775/14.

Antelis Steel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 154.636.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 10 mars 2015

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend avec 6 voix «POUR» et 1 «ABSTENTION» la résolution suivante:

Nomination de la société à responsabilité limitée Osiris Enterprise, O2E, Public Accountants agissant sous la dénomination "Osiris Audit & Associés" Sàrl, RCS n° 185.264, représentée par son Managing Partner, Monsieur Olivier JANSSEN, avec siège social au 283, route d'Arlon, à L-8011 Strassen, comme réviseur aux comptes et ce jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'année 2018.

Pour avis sincère et conforme

Pour Antelis Steel S.A.

C&D - Associés S.à r.l.

Référence de publication: 2015048975/16.

(150056305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

b.i.g. facilitymanagement gmbh & co.kg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1445 Luxembourg, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 195.742.

ERÖFFNUNG EINER NIEDERLASSUNG

Gesellschafterbeschluss

Unter Verzicht auf alle Form- und Fristbestimmungen treten wir zu einer Gesellschafterversammlung zusammen und beschließen folgendes:

1. Gründung einer Zweigniederlassung in Luxemburg. Geschäftsanschrift: 4, rue Thomas Edison in L -1445 Luxembourg mit Wirkung zum 01.04.2015.

2. Der Zweck der Zweigniederlassung ist technisches und kaufmännisches Gebäudemanagement (Facility-Management).

3. Der Sitz der Gesellschaft lautet: b.i.g. facilitymanagement gmbh & co.kg (Gesellschaft mit beschränkter Haftung und Kommanditgesellschaft) mit Sitz in D-75045 Walzbachtal, Richard-Wagner-Str. 28. Eingetragen im Handelsregister A des Amtsgerichts Mannheim unter der Handelsregisternummer HRA 700914

4. Persönlich haftender Gesellschafter und Geschäftsführer der b.i.g. facilitymanagement gmbh & co.kg ist die b.i.g. facility Verwaltung gmbh mit Sitz in D -75045 Walzbachtal, Richard-Wagner-Str. 28.

5. Wir bestimmen Herr Jürgen Gerhard Hain, geboren am 10.04.1957 in Trier wohnhaft in D - 75348 Knittlingen, Brahmweg 13 zum Alleinzeichnungsberechtigten und Geschäftsführer der Zweigstelle mit Wirkung zum 01.04.2015.

Weitere Beschlüsse wurden nicht gefasst.

Walzbachtal, den 30.03.2015.

Référence de publication: 2015048932/24.

(150056451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

Bini Electricité Maintenance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 106.108.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 31 mars 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015048990/11.

(150056654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

Becton Dickinson Luxembourg III LLC S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 195.704.

Extrait de l'acte de constitution de la société

1. Désignation de l'associé solidaire. Becton Dickinson Luxembourg III LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) régie par le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège principal d'établissement à 1 Becton Drive, Franklin Lakes, New Jersey 07417, Etats-Unis d'Amérique, associé commandité.

2. Dénomination sociale. Becton Dickinson Luxembourg III LLC S.C.S. (la "Société").

3. Forme juridique. Société en commandite simple

4. Objet social. "L'objectif des associés en formant la Société est d'exercer ensemble une activité en vue de faire un profit.

L'activité de la Société est d'effectuer toutes transactions en rapport direct ou indirect avec l'acquisition d'intérêts de participation dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères appartenant aux membres du même groupe de sociétés auquel la Société appartient, dans n'importe quelle forme et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces intérêts de participation.

La Société peut emprunter des fonds sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique. De plus, la Société peut entreprendre des opérations financières par et à travers des transactions directement ou indirectement en rapport avec la maintenance, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement d'intérêts de participation avec des sociétés appartenant aux membres du même groupe de sociétés auquel la Société appartient elle-même, incluant de façon non limitative, l'octroi de prêts, lignes de crédit ou garanties à ces sociétés.

La Société peut réaliser toutes opérations, en relation directe ou indirecte avec l'accomplissement de son objet social."

5. Siège social. Le siège social de la Société est établi au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

6. Gérants: nature et limite de leurs pouvoirs. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérant(s) qui peut/peuvent ou non être détenteur(s) de parts de classe A. Le ou les gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés conformément à la loi.

Le ou les gérant(s) est/sont investi(s) des pouvoirs les plus larges pour effectuer tous actes d'administration et de disposition au nom de la Société et représente(nt) la Société à l'égard des tiers.

Les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du ou des gérant(s).

La Société sera engagée par la signature du gérant unique ou de l'un des gérants ou par la signature unique ou conjointe de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux auront été délégués expressément par le ou les gérant(s), sous réserve des paragraphes précédents.

Le gérant est:

- Rebecca Bedno.

7. Capital social. Le capital social est fixé à 4 USD (quatre Dollars américains), représenté par 4 (quatre) parts ordinaires d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, elles-mêmes divisées en 2 (deux) parts sociales de commandité, et 2 (deux) parts sociales de commanditaire.

8. Date de constitution. La Société a été constituée le 23 mars 2015.

9. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Référence de publication: 2015048175/43.

(150055750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Oesling GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9943 Hautbellain, 10, Lommerscherweeg.

R.C.S. Luxembourg B 174.345.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quinze, le onze mars.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

A comparu:

Monsieur Luc VAN DAMME, économiste-consultant, né le 19 octobre 1960 à Baasrode (Belgique), demeurant à L-9943 Hautbellain, 10, Lommerscherweeg.

Ici représenté par Monsieur André SASSEL, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-9237 Diekirch, 3, Place Guillaume,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 19 février 2015 à Hautbellain;

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant présent et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant représenté ès-qualités, déclare détenir toutes les cent parts sociales de la société à responsabilité limitée «Oesling GmbH» avec siège à L-9943 Hautbellain, 10, Lommerscherweeg, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Edouard Delosch, de résidence à Diekirch, en date du 11 janvier 2013, acte publié au Mémorial C numéro 554 du 6 mars 2013, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 174.345 L'associé représentant l'intégralité du capital social s'est réuni en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère comme dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes:

L'associé représentant l'intégralité du capital social déclare:

I. avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

II. que ladite société a cessé toute activité commerciale.

III. Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la société, la partie comparante prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

IV. Il se désigne comme liquidateur de la société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné et qu'enfin, par rapport à un éventuel passif de la société actuellement inconnu et donc non encore payé, il assume irrévocablement l'obligation de le payer de sorte que tout le passif de la société est réglé.

V. L'actif restant éventuel sera attribué à l'associé;

VI. La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

VII. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par les associés aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour;

IIX. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à l'adresse privée de l'associé.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à sept cent cinquante euros (750 €).

L'associé déclare que les fonds de la société ne proviennent pas des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: André SASSEL, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 12 mars 2015. Relation: DAC/2015/4230. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 27 mars 2015.

Référence de publication: 2015048679/53.

(150055215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Capgemini Reinsurance International, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 163.854.

L'an deux mil quinze, le trois février.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Capgemini Reinsurance International ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 163854

constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2848 du 22 novembre 2011.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Monsieur Régis GALIOTTO, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente nomme comme secrétaire, Madame Solange WOLTER, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg et comme scrutatrice, Madame Valérie COQUILLE employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant constitué, la présidente requiert le notaire d'acter que:

I: L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Changement de la date statutaire de l'assemblée générale annuelle pour la fixer au dernier vendredi précédant le 30 avril à 11h00.

2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 20 des statuts.

II: L'actionnaire unique présent ou représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions de l'actionnaire, est renseigné sur une liste de présence, laquelle, signée par l'actionnaire ou par son mandataire et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

III: Il résulte de ladite liste de présences que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, la Présidente expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de changer la date statutaire de l'assemblée générale annuelle pour la fixer au dernier vendredi précédant le 30 avril à 11h00.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède l'actionnaire unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 20 des statuts comme suit:

Art. 20. 1^{er} alinéa. «L'assemblée générale annuelle se réunira de plein droit dans la commune du siège social, chaque dernier vendredi précédant le 30 avril à 11h00.»

Evaluation des frais.

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à mille quatre cents Euros (1.400.-EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la présente assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus par le notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER, V. COQUILLE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 6 février 2015. Relation: 1LAC/2015/3878. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 mars 2015.

Référence de publication: 2015048222/53.

(150055779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Sydney & Paris Nord Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 95.819.

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE CINQ MAI.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SYDNEY & LONDON LUX S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12F, Rue Guillaume Kroll (RCS Luxembourg B 95.819),

ici représentée par Madame Céline BONVALET, employée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

spécialement mandatée à cet effet par une procuration donnée sous seing privé en date du 5 mai 2015,

laquelle, signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement,

agissant en sa qualité d'associé unique de SYDNEY & PARIS NORD LUX S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12F, Rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 95819, constituée en date du 9 septembre 2003 par acte du notaire Joseph Elvinger, alors de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro C-1075 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Henri Hellinckx, de résidence à Luxembourg, du 27 octobre 2006 publié au Mémorial C numéro 2136 du 15 novembre 2006.

L'associé unique, représenté comme stipulé ci-dessus, requière le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de Eur 3.222.000,- (trois millions deux cent vingt-deux mille euros) pour le ramener de son montant actuel de Eur 3.234.500 (trois millions deux cent trente-quatre mille cinq cents euros) à Eur 12.500,- (douze mille cinq cents euros) par remboursement en numéraire à l'associé unique dudit montant de Eur 3.222.000,- (trois millions deux cent vingt-deux mille euros) et par annulation conséquente de 32.220 (trente-deux mille deux cent vingt) parts sociales d'une valeur nominale de Eur 100 (cent euros) chacune des dites parts sociales.

Pouvoir est donné aux gérants de la Société pour organiser le paiement en conformité avec la législation luxembourgeoise applicable en matière de réduction de capital ainsi que pour procéder à l'annulation des parts sociales correspondantes.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de réduire la réserve légale de la Société pour la porter de son montant actuel de EUR 235.603,52 (deux cent trente-cinq mille six cent trois euros et cinquante-deux cents) à un montant de EUR 1.250,- (mille deux cent cinquante euros) et décide d'affecter ledit montant de la réduction, à savoir EUR 234.353,52 (deux cent trente-quatre mille trois cent cinquante-trois euros et cinquante-deux cents), à une réserve libre du bilan de la société.

Preuve de l'existence des réserves a été donnée au notaire au moyen du bilan intérimaire de la société daté du 31 mars 2015 ainsi que d'une attestation du conseil de gérance.

Pouvoir est donné aux gérants de la Société pour procéder aux écritures comptables nécessaires à cette opération.

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier en conséquence l'article cinq des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à Eur 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de Eur 100 (cent euros) chacune.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article huit des statuts de la Société en insérant après les actuels alinéas, le texte suivant:

«Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion. Tout gérant peut prendre part à une réunion du Conseil de Gérance au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.»

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de Gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de Gérance sans exception. La date d'effet d'une telle décision est celle de la dernière signature.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature, payables par la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à EUR 1.400,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BONVALET, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 06 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/14079. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015071982/71.

(150081365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

**Platinum Realty, Société à responsabilité limitée,
(anc. Sàrl de l'Alzette).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 53, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 116.482.

Thebo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 144.259.

JT Immo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 107.681.

Floralize Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 136.752.

L'an deux mille quinze, le huit mai.

Par-devant nous, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. ARTEM SA, société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 53, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 110.844, (numéro d'identification national: 2005 22 21 979),

Ici représentée par son administrateur délégué et un administrateur, savoir Monsieur Jamal AKDIME, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 53, allée Scheffer et Monsieur David AKDIME, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 53, allée Scheffer.

2. ALIZEE INVESTMENT SA, société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 53, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 88.987, (numéro d'identification national: 2002 22 24 450), ici représentée par son administrateur-délégué, savoir Monsieur Miloud AKDIME, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 53, allée Scheffer.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrument d'acter ce qui suit:

- ARTEM SA et ALIZEE INVESTMENT SA, sont les deux seuls associés représentant l'intégralité du capital social de la société PLATINIUM REALTY, société à responsabilité limitée de droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 53, allée Scheffer, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.482, (numéro d'identification national: 2006 24 17 146), constituée sous la dénomination de Sàrl de l'Alzette suivant acte reçu par Maître Roger ARRENSDORFF, notaire alors de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 22 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1425 du 25 juillet 2006, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Roger ARRENSDORFF, notaire alors de résidence

à Mondorf-les-Bains, en date du 16 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2770 du 30 novembre 2007, et Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 20 mars 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1015 du 17 avril 2015, contenant notamment l'adoption de sa dénomination actuelle PLATINIUM REALTY, ci-après «PLATINIUM REALTY».

ENSUITE EST INTERVENUE, PLATINIUM REALTY, ici représentée par ses deux (2) gérants, savoir Monsieur Jamal AKDIME, précité et Monsieur Miloud AKDIME, précité.

PLATINIUM REALTY, représentée comme ci-avant, agissant elle-même en sa qualité d'associé unique de:

a.- Thebo S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.259, (numéro d'identification national: 2008 24 53 734) constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 7 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 690 du 24 avril 2007, dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Aloyse BIEL, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 10 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 335 du 16 février 2009, et du 14 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 485 du 5 mars 2009.

b.- JT Immo S.à r.l., société à responsabilité limitée constituée de droit du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.681 (numéro d'identification national: 2005 24 18 683) constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 5 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 548 du 16 juillet 1999, dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 août 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 842 du 11 novembre 1999, par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 octobre 1999, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 10 du 5 janvier 2000 et en date du 23 novembre 2001, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 716 du 10 mai 2002, et par Maître Roger ARRENSDORFF, notaire alors de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 15 avril 2005, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 921 du 21 septembre 2005.

c.- Floralize S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.752 (numéro d'identification national: 2008 24 06 906), constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 703 du 8 juillet 2004, dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Roger ARRENSDORFF, notaire alors de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 6 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 802 du 2 avril 2008, et 18 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1041 du 24 avril 2008.

Thebo S.à r.l., JT Immo S.à r.l., et Floralize S.à r.l., ci-après désignées conjointement les «Sociétés Absorbées»

DECLARE que jusqu'à aujourd'hui aucun ayant droit ou Créancier ne s'est opposé à la Fusion entre la Société Absorbante et les Sociétés Absorbées, et n'a demandé qu'une Assemblée Générale Extraordinaire soit tenue pour approuver la Fusion entre la Société Absorbante et des Sociétés Absorbées.

Copie de la lettre de ING et BIL portant accord sur le projet de fusion a été présentée au notaire.

Ensuite les parties comparantes sub 1. et sub 2., agissant en leur qualité d'associés représentant l'intégralité du capital social de la Société PLATINIUM REALTY, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et ont pris à l'unanimité des voix, et pour autant de besoin ensemble avec les Sociétés Absorbées, représentées par leurs gérants respectifs ici présents, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale DÉCIDE, dans le cadre de la restructuration du groupe de Sociétés, d'approuver, après examen des documents prescrits par l'article 267 de la Loi, telle que modifiée, les trois (3) projets communs de fusion entre la société PLATINIUM REALTY (ci-après la «Société Absorbante») et:

(i) Thebo S.à r.l., précitée, (ci-après la «Société Absorbée 1»), arrêté le 27 février 2015, publié au Mémorial C numéro 619 du 6 mars 2015,

(ii) JT Immo S.à r.l., précitée, (ci-après la «Société Absorbée 2»), arrêté le 27 février 2015, publié au Mémorial C numéro 619 du 6 mars 2015, et

(iii) Floralize S.à r.l., précitée, (ci-après la «Société Absorbée 3»), arrêté le 27 février 2015, publié au Mémorial C numéro 619 du 6 mars 2015.

L'assemblée constate que les associés, ici présents, reconnaissent avoir eu le droit de prendre connaissance, dans le délai prescrit, des projets communs de fusions ainsi que les comptes et les rapports de gestion des 3 (trois) derniers exercices des sociétés qui fusionnent.

Deuxième résolution

L'assemblée générale DÉCIDE de fusionner les Sociétés Absorbées par voie d'absorption par la Société Absorbante en conformité avec l'article 278 et suivants de la Loi sans émission de parts sociales nouvelles de la Société Absorbante, étant entendu que (i) toutes les parts sociales des Sociétés Absorbées seront annulées suite au transfert de tous les actifs et passifs des Sociétés Absorbées, rien excepté, ni réservé, au jour de la réalisation de ces fusions entraînant la dissolution automatique des Sociétés Absorbées, lesquelles dissolutions ne seront suivies d'aucune opération de liquidation, et (ii) les fusions seront effectives d'un point de vue comptable et fiscal au 1^{er} avril 2015 (et non au 1^{er} avril 2014, tel que erronément publié dans les trois (3) projets communs de fusions).

Les documents sociaux et archives des Sociétés Absorbées seront conservés au siège social de la Société Absorbante.

L'assemblée générale déclare en outre que la tenue d'une assemblée générale de l'associé unique des Sociétés Absorbées est inutile dans le cas d'une absorption par un associé unique, la décision de la gérance de la Société Absorbante documentant à suffisance l'approbation de la fusion par l'associé unique des Sociétés Absorbées, et que par conséquent les fusions sont réalisées.

Vis-à-vis des tiers, les fusions ne prendront effet qu'après publication dans le Mémorial C des présentes.

Troisième résolution

L'assemblée générale RECONNAIT de surcroît que les fusions seront effectives d'un point de vue comptable et fiscal au 1^{er} avril 2015 (et non au 1^{er} avril 2014, tel que erronément publié dans les trois (3) projets communs de fusions).

Quatrième résolution

L'assemblée générale constate que les Sociétés Absorbées:

a.- étaient propriétaires des éléments immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg, savoir:

(i) Thebo S.à r.l.

Les immeubles suivants sis à Esch-sur-Alzette, inscrits au cadastre de la Commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord,

- numéro 1467/5773, lieu-dit «rue de l'Alzette», place (occupée) bâtiment commercial, contenant 02 ares 65 centiares,
- numéro 1468/14387, lieu-dit «rue du X Septembre», place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 80 centiares,
- numéro 1468/16645, lieu-dit «rue du X Septembre», chemin d'exploitation, contenant 01 are 05 centiares,
- numéro 1468/16646, lieu-dit «rue du X Septembre», place (occupée), bâtiment commercial, contenant 02 ares 15 centiares.

Origine de propriété

Thebo S.à r.l. (dénommée au moment de l'acquisition BOON IMMOBILIERE S.C.I.) est devenue propriétaire des prédicts immeubles pour les avoir acquis des conjoints SCHINTGEN, aux termes d'un acte de vente, reçu par Maître Aloyse BIEL, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 7 février 2007, transcrit au deuxième bureau des hypothèques de et à Luxembourg, le 13 mars 2007, volume 1576, numéro 73.

(ii) JT Immo S.à r.l.

a.- une maison d'habitation et de commerce avec place ainsi que toutes ses appartenances et dépendances le tout sis à L-4010 Esch-sur-Alzette, 50, rue de l'Alzette, inscrit au cadastre de la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord, sous le numéro 106/6159, lieu-dit: «rue de l'Alzette», comme place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 1 are 30 centiares.

Origine de propriété

JT IMMO S.à r.l. (dénommée au moment de l'acquisition JT IMMO S.C.I.) est devenue propriétaire de l'immeuble, en vertu d'un acte de vente, reçu par le notaire Roger ARRENSDORFF, alors de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 14 septembre 2007, transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, volume 1606, volume 43.

b.- les éléments immobiliers dans l'immeuble en copropriété sis à Luxembourg, 10, rue Fort BOURBON, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section LD de la Basse PETRUSSE, sous le numéro 142/608, lieu-dit: «rue du Fort Bourbon», comme place (occupée), bâtiment à appartements, contenant 3 ares 06 centiares.

(a) en propriété privative et exclusive:

Le lot 001 UA 81, savoir la Cave faisant 20,251 /1.000

Le lot 002 UA 81, savoir la Cave faisant 32,795/1.000

Le lot 003 UC 00, savoir le Commerce, faisant 183,505/1.000

Le lot 004 UB 00, savoir l'Appartement, faisant 111,442/1.000, et

Le lot 012 UA 03, savoir la Terrasse, faisant 8,110/1.000

(b) en copropriété et indivision forcée 356,103/1.000

trois cent cinquante-six virgule cent trois millièmes y compris le terrain et le sol.

Origine de propriété

JT IMMO S.à r.l. (dénommée au moment de l'acquisition JT IMMO S.C.I.) est devenue propriétaire des éléments immobiliers originaires comme immeuble, en vertu d'un acte de vente, reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 5 mai 1999, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 21 mai 1999, volume 1589, numéro 92.

Aux termes d'un acte de base et partage, reçu par le notaire Roger ARRENSDORFF, alors de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 19 janvier 2005, transcrit au premier bureau des hypothèques de et à Luxembourg, le 31 janvier 2005, volume 1903, volume 45, l'immeuble a été divisé verticalement.

(iii) Floralize S.à r.l.,

Les éléments immobiliers en copropriété volontaire dans l'immeuble en copropriété sis à Luxembourg, 19, avenue de la Gare, inscrit au Cadastre de la Ville de Luxembourg, section LD de la Basse Pétrusse, sous le numéro 3/290, lieu-dit: «Avenue de la Gare», comme place (occupée), bâtiment à appartements, contenant 3 ares 50 centiares.

(a) en propriété privative et exclusive:

Le lot 001 UA 81, savoir la Cave faisant 24,100/1.000

Le lot 002 UA 81, savoir la Cave faisant 3,510/1.000

Le lot 003 UA 81, savoir la Cave faisant 3,510/1.000

Le lot 004 UA 81, savoir la Cave faisant 3,510/1.000

Le lot 005 UA 81, savoir la Cave faisant 10,320/1.000

Le lot 006 UB 00, savoir le Commerce + Terrasse, faisant 377,670/1.000

Le lot 007 UA 01, savoir l'Appartement + Terrasse, faisant 207,330/1.000

(b) en copropriété et indivision forcée 629,950/1.000

Six cent vingt-neuf virgule neuf cent cinquante millièmes y compris le terrain et le sol.

Titre de propriété

La Société FLORALIZE S.à r.l. (dénommée au moment de l'acquisition FLORALIZE S.C.I.) a acquis les biens immobiliers décrits ci-dessus, comme maison de rapport, suivant acte de vente reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 mai 2004, transcrit au premier bureau des hypothèques de et à Luxembourg, le 2 juin 2004, volume 1585, numéro 63.

Aux termes d'un acte de base et partage, reçu par Maître Roger ARRENSDORFF, notaire alors de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 31 octobre 2006, transcrit au premier bureau des hypothèques de et à Luxembourg, le 17 novembre 2006, volume 2024, volume 101, l'immeuble a été divisé verticalement.

b.- les immeubles prédésignés sont grevés des inscriptions suivantes:

(i) Thebo S.à r.l.,

au deuxième bureau des hypothèques de et à Luxembourg, du

(i) 06 mars 2009, volume 866, article 177, comme crédit ouvert,

(ii) 10 janvier 2011, volume 921, article 99, comme crédit ouvert, et

(ii) JT Immo S.à r.l.

au premier bureau des hypothèques de et à Luxembourg, du

(i) 19 mars 2013, volume 1165, article 177, comme caution et

(ii) 19 mars 2013, volume 1165, article 178, comme caution

au deuxième bureau des hypothèques de et à Luxembourg, du

(i) 1^{er} octobre 2007, volume 825, article 151, comme crédit ouvert,

(ii) 22 janvier 2013, volume 985, article 69, comme crédit ouvert, et

(iii) 8 février 2013, volume 986, article 211, comme crédit ouvert.

(iii) Floralize S.à r.l.

au premier bureau des hypothèques de et à Luxembourg, du

(i) 11 février 2009, volume 1032, article 121, comme crédit ouvert

Cinquième résolution

L'assemblée générale DÉCIDE de déléguer tous pouvoirs à tout gérant des Sociétés Absorbées pour accomplir sous sa signature individuelle tout ce qui est nécessaire ou utile en vue de la mise en oeuvre des résolutions précédentes, y compris la passation de tous les actes nécessaires au transfert d'actifs et de passifs tels que décidés en vertu des susdites résolutions.

61073

Droits

Pour autant que de besoin, il est fait mention que l'article 6 de la loi du 19 décembre 2008 s'applique à la présente opération de restructuration.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare attester conformément aux dispositions de l'article 271(2) de la Loi l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société Absorbante et du projet commun de fusion entre la Société Absorbante et les Sociétés Absorbées.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Jamal AKDIME, David AKDIME, Miloud AKDIME, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 8 mai 2015. 1LAC/2015/14425. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 mai 2015.

Référence de publication: 2015071164/219.

(150080944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2015.

WESTVACO Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 74.342.100,00.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 82.110.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of December,

before the undersigned, Maître Francis KESSELER, notary resident in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, was held:

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Westvaco Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 82.110 and having a share capital of EUR 74,342,075 (the Company).

The Company was incorporated on 4 May 2001 pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph ELVINGER, notary resident in Luxembourg City, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 1100 of 4 December 2001. The Company's articles of association have since been amended several times, most recently on 15 July 2013 pursuant to a deed drawn up by Maître Cosita DELVAUX, a notary resident in Redange-sur-Attert, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 2209 of 10 September 2013.

THERE APPEARED:

- MWV Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, in the course of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and having a share capital of EUR 15,000.- (the Sole Shareholder).

The Sole Shareholder is hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, with professional address in Esch-sur-Alzette by virtue of a proxy given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the relevant Shareholder and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The entire share capital of the Company is represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. increase of the share capital of the Company by an amount of twenty five euros (EUR 25.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of seventy four million three hundred and forty two thousand and seventy five euros (EUR 74,342,075), represented by three million thirteen thousand six hundred and eighty three (3,013,683) shares, having a nominal value of twenty five euros (EUR 25.-) each, to seventy four million three hundred and forty two thousand one hundred euros (EUR 74,342,100) by way of the issuance of one (1) new share in the Company having a nominal value of twenty five euros (EUR 25.-) each;

2. subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 1. above by way of a contribution in kind;

3. amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the changes adopted under item 1. above;

4. amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of HRT Luxembourg, each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

5. miscellaneous.

The Sole Shareholder resolves as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital with immediate effect by an amount of twenty five euros (EUR 25.-), to raise it from its present amount of seventy four million three hundred and forty two thousand and seventy five euros and (EUR 74,342,075), represented by three million thirteen thousand six hundred and eighty three (3,013,683) shares, having a nominal value of twenty five euros (EUR 25.-) each, to seventy four million three hundred and forty two thousand one hundred euros (EUR 74,342,100) by way of the issuance of one (1) new share in the Company having a nominal value of twenty five euros (EUR 25.-) each, and with the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares that it subscribes to one (1) new share having a nominal value of twenty five euros (EUR 25.-) each and pays them up fully by a contribution in kind of a receivable held by the Sole Shareholder in the amount of ten million three hundred and twenty two thousand and seventy euros (EUR 10,322,070.-) (the Receivable).

Allocation

The contribution value of the Receivable, in the amount of ten million three hundred and twenty two thousand and seventy euros (EUR 10,322,070.-) shall be allocated as follows:

- an amount of twenty five euros (EUR 25.-) to the nominal share capital account of the Company; and
- the remaining amount of ten million three hundred and twenty two thousand and forty five euros (EUR 10,322,045.-) to the share premium account of the Company.

The Sole Shareholder resolves to approve the subscription and allocation described above and to record that following the capital increase the shareholding in the Company is three million thirteen thousand six hundred and eighty four (3,013,684) shares, all held by the Sole Shareholder.

Valuation

The valuation of the Receivable is evidenced by a valuation certificate issued by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company, stating that:

- “1. The Sole Shareholder is the legal and beneficial owner of the Receivable;
2. The Sole Shareholder is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;
3. the Receivable is not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Receivable and the Receivable is not subject to any attachment;
4. there exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Receivable be transferred to it.
5. according to the applicable law and respective articles of association or other organizational documents, as amended, the Receivable is freely transferable;
6. based on generally accepted accounting principles, the value of the Receivable is at least equal to ten million three hundred and twenty two thousand and seventy euros (EUR 10,322,070.-), and since such valuation no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
7. all corporate, regulatory and other approvals for the execution, delivery and performance of the Receivable to the Company, as the case may be, have been obtained or, in the case of the Sole Shareholder, will be obtained in a manner permitted by the laws of the jurisdiction in which the Sole Shareholder is registered; and

8. all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable.”

Such certificate, after signature ne varietur by the authorized representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ 6. The share capital is set at seventy four million three hundred and forty two thousand one hundred euros (EUR 74,342,100), represented by three million thirteen thousand six hundred and eighty four (3,013,684) shares in registered form, with a par value of twenty five euros (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of HRT Luxembourg, each acting individually, to proceed in the name, and on behalf, of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the Sole Shareholder that this deed is drawn up in English and French, and that in the case of discrepancies, the English version shall prevail.

Whereof this notarial deed is drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder’s authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le trente et unième jour de décembre,
par-devant le soussigné, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s’est tenue:

une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) de l’associé unique de Westvaco Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82.110 et disposant d’un capital social de EUR 74.342.075,- (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 4 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro N° - 1100 en date du 4 décembre 2001. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises depuis, et plus récemment le 15 juillet 2013 suivant un acte de Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro N° - 2209 en date du 10 septembre 2013.

A COMPARU:

MWV Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, dont l’immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours et disposant d’un capital social s’élevant à EUR 15.000,- (l’Associé Unique).

L’Associé Unique est ici représenté par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci pour les besoins de l’enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus a requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

I. Que l’intégralité du capital social de la Société est représentée à la présente Assemblée, de sorte que l’Assemblée peut valablement décider sur tous les points de l’ordre du jour qui a été communiqué au préalable aux participants.

II. Que l’ordre du jour de l’Assemblée est libellé comme suit:

1. augmentation du capital social de la Société d’un montant de vingt-cinq euros (EUR 25,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de soixante-quatorze millions trois cent quarante-deux mille soixante-quinze euros (EUR 74.342.075,-), représenté par trois millions treize mille six cent quatre-vingt-trois (3.013.683) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à soixante-quatorze millions trois cent quarante-deux

mille cent euros (EUR 74.342.100,-), par la voie de l'émission d'une (1) nouvelle part sociales de la Société ayant une valeur nominale de de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;

2. souscription à et libération des parts sociales nouvellement émises comme spécifié au point 1. ci-dessus par voie d'un apport en nature;

3. modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter les modifications adoptées au point 1. ci-dessus;

4. modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout employé de HRT Luxembourg, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. divers.

Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société, avec effet immédiat, d'un montant de vingt-cinq euros (EUR 25,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de soixante-quatorze millions trois cent quarante-deux mille soixante-quinze euros (EUR 74.342.075,-), représenté par trois millions treize mille six cent quatre-vingt-trois (3.013.683) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à soixante-quatorze millions trois cent quarante-deux mille cent euros (EUR 74.342.100,-), par la voie de l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de la Société ayant une valeur nominale de de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et conférant des droits et obligations identiques à ceux des parts sociales existantes.

Deuxième résolution Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une part sociale nouvellement émises sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et de les libérer intégralement par voie d'un apport en nature consistant en une créance détenue par l'Associé Unique d'un montant s'élevant à dix millions trois cent vingt-deux mille soixante dix euros (EUR 10.322.070,-) (la Créance).

Affectation

La valeur de l'apport de la Créance d'un montant total s'élevant à dix millions trois cent vingt-deux mille soixante dix euros (EUR 10.322.070,-) sera affectée comme suit:

- un montant de vingt-cinq euros (EUR 25,-) au compte nominal de capital social de la Société; et
- le solde restant d'un montant de dix millions trois cent vingt-deux mille quarante-cinq euros (EUR 10.322.045,-) au compte de prime d'émission de la Société.

L'Associé Unique décide d'approuver la souscription et l'affectation décrites ci-dessus et d'enregistrer, à la suite de l'augmentation de capital, la participation dans le capital de la Société de trois millions treize mille six cent quatre-vingt-quatre (3.013.684) parts sociales, intégralement détenues par l'Associé Unique.

Estimation

La valeur de la Créance est attestée au moyen d'un certificat d'évaluation émis par la gérance de l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société, attestant que:

- «1. l'Associé Unique est le propriétaire et le bénéficiaire économique de la Créance;
2. l'Associé Unique est le seul ayant droit de la Créance et est autorisé à l'aliéner;
3. la Créance n'est grevée d'aucun nantissement ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur la Créance et la Créance n'est soumise à aucun privilège;
4. il n'existe aucun droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne serait autorisée à demander à ce que la Créance lui soit cédée;
5. conformément au droit applicable et aux statuts respectifs ou autres documents organisationnels, tels que modifiés, la Créance est librement cessible;
6. sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur de la Créance est au moins égale à dix millions trois cent vingt-deux mille soixante dix euros (EUR 10.322.070,-), et depuis cette évaluation, aucun changement important n'est intervenu qui aurait déprécié l'apport fait à la Société;
7. toutes les autorisations sociales, réglementaires ou autres aux fins de l'exécution, la livraison et l'accomplissement de l'apport de la Créance à la Société, le cas échéant, ont été obtenues ou, dans le cas de l'Associé Unique, seront obtenues de la manière permise par les lois de la juridiction dans laquelle l'Associé Unique est immatriculée; et
8. toutes les formalités à l'effet de transférer la propriété de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et, dès l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra le propriétaire de la Créance en pleine propriété.»

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts, de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« 6. Le capital social est fixé à soixante-quatorze millions trois cent quarante-deux mille cent euros (EUR 74.342.100,-), représenté par trois millions treize mille six cent quatre-vingt-quatre (3.013.684) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de HRT Luxembourg, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à haute voix, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 09 janvier 2015. Relation: EAC/2015/779. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015048092/217.

(150054835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

WESTVACO Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 75.342.100,00.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 82.110.

—
RECTIFICATIF

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth day of February.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

MWV Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.099 and having a share capital of four hundred and thirteen thousand two hundred forty-six euros and thirty euro cents (EUR 413,246.30) (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the relevant Shareholder and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as there above mentioned, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. It is the sole shareholder of the Westvaco Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 82.110 and having a share capital of EUR 75,342,075 (the Company).

II. The Company was incorporated on 4 May 2001 pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph ELVINGER, notary resident in Luxembourg City, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Memorial), N° - 1100 of 4 December 2001. The Company's articles of association (the Articles) have since been amended several times, most recently pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated 31 December 2014, not yet published in the Memorial (the Deed).

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder acknowledges that a material error in the amount of the share capital and the new share capital of the Company, was referenced in the Deed and further resolves to rectify this material error with an effective date as of the date of the Deed.

Second resolution

In relation to the above, the Sole Shareholder acknowledges that the new share capital amount of the Company shall read as seventy-five million three hundred and forty-two thousand one hundred euros (EUR 75,342,100.-) instead of seventy-four million three hundred and forty-two thousand one hundred euros (EUR 74,342,100.-), and as a consequence, the first resolution of the Deed shall read as follows:

“[...] increase the share capital the share capital with immediate effect by an amount of twenty five euros (EUR 25.-), to raise it from its present amount of seventy-five million three hundred and forty-two thousand seventy-five euros (EUR 75,342,075.-), represented by three million thirteen thousand six hundred and eighty three (3,013,683) shares, having a nominal value of twenty five euros (EUR 25.-) each, to seventy-five million three hundred and forty-two thousand one hundred euros (EUR 75,342,100.-) by way of the issuance of one (1) new share in the Company having a nominal value of twenty five euros (EUR 25.-) each, and with the same rights and obligations as the existing shares.”

Third resolution

As a consequence of the above rectification, the Sole Shareholder resolves to re-amend article 6 of the articles of association which shall henceforth read as follows:

“ 6. The share capital is set at seventy-five million three hundred and forty-two thousand one hundred euros (EUR 75,342,100.-), represented by three million thirteen thousand six hundred and eighty four (3,013,684) shares in registered form, with a par value of twenty five euros (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.”

The present deed is to be filed with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and published in the Mémorial.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present amending deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present amending deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingtième jour de février.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

MWV Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.099 et disposant d'un capital social s'élevant à quatre cent treize mille deux cent quarante-six euros et trente cents (EUR 413.246,30) (l'Associé Unique),

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, de résidence professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé en question et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'il est l'unique associé de Westvaco Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82.110 et disposant d'un capital social s'élevant à EUR 75.342.075 (la Société).

II. La Société a été constituée suivant un acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg, le 4 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 1100 le 4 décembre 2001. Les statuts de la Société (les Statuts) ont depuis été modifiés à plusieurs reprises et

pour la dernière fois suivant un acte de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 31 décembre 2014, en cours de publication au Mémorial (l'Acte).

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique reconnaît qu'une erreur matérielle dans le montant du capital sociale et du nouveau capital social de la Société s'est produite dans l'Acte et décide de rectifier ladite erreur matérielle avec pour date d'effet la date de l'Acte.

Deuxième résolution

En lien avec ce qui précède, l'Associé Unique reconnaît que le nouveau montant du capital social de la Société doit se lire soixante-quinze millions trois cents quarante-deux mille cent euros (EUR 75.342.100) au lieu de soixante-quatorze millions trois cents quarante-deux mille cent euros (EUR 74.342.100) et que par conséquent, la première résolution de l'Acte, doit se lire de la manière suivante:

«[...] d'augmenter le capital social de la Société, avec effet immédiat, d'un montant de vingt-cinq euros (EUR 25,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de soixante-quinze millions trois cent quarante-deux mille soixante-quinze euros (EUR 75.342.075,-), représenté par trois millions treize mille six cent quatre-vingt-trois (3.013.683) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à soixante-quinze millions trois cent quarante-deux mille cent euros (EUR 75.342.100,-), par la voie de l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de la Société ayant une valeur nominale de de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et conférant des droits et obligations identiques à ceux des parts sociales existantes.»

Troisième résolution

En conséquence de la rectification ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier de nouveau l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« 6. Le capital social est fixé à soixante-quinze millions trois cent quarante-deux mille cent euros (EUR 75.342.100,-), représenté par trois millions treize mille six cent quatre-vingt-quatre (3.013.684) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Le présent acte devra être enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et publié au Mémorial.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte rectifié est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec nous, le notaire, le présent acte rectificatif.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 27 février 2015. Relation: EAC/2015/4708. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015048093/122.

(150054835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

A.E.T. - Applications Electro-Techniques S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1129 Luxembourg, 18, rue des Anémones.

R.C.S. Luxembourg B 43.785.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2015048936/13.

(150057037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

Martin Currie Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 65.796.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of April.

Before Us, Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Was held:

an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of "Martin Currie Global Funds", an investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable) qualifying as an undertaking for collective investment in transferable securities within the meaning of Part I of the law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment, as amended (the "2010 Law"), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under the number B 65.796 (the "Company"). The Company was incorporated pursuant to a deed dated 7 August 1998 drawn up by Maître Robert Schuman, notary, residing in Differdange, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 659 of 16 September 1998, and its articles of incorporation were last amended on 6 November 2013 pursuant to a deed drawn up by Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and published in the Mémorial number 3155 of 12 December 2013.

The Meeting was opened at 3.00 p.m. CET. at 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The Meeting elected Cecile Leroy, employee, professionally residing in Luxembourg, as president, who appointed Silvano Del Rosso, employee, professionally residing in Luxembourg, as secretary.

The Meeting elected Zakia Aouinti, employee, professionally residing in Luxembourg, as scrutineer.

The office of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to act that:

I. A convening notice reproducing the agenda of the present meeting was sent by mail to each of the registered shareholders of the Company on March 30th, 2015 in accordance with the prospectus and article 12 of the articles of incorporation of the Company. The convening notice was also published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg, in Luxemburger Wort and in Boersen-Zeitung on March 31st, 2015 and April 09th, 2015 in accordance with the prospectus and article 12 of the articles of incorporation of the Company.

II. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies signed "ne varietur" will be registered with this deed.

III. It appears from the attendance list that 39,800,809 registered shares out of 61,420,564 registered shares, representing 64.80% of the share capital of the Company are present or represented at this extraordinary general meeting, so that the meeting is validly constituted and may deliberate on the items of the agenda.

IV. The agenda of the Meeting is the following:

1. Definition of US person. Replacement of "U.S. Person" by "US Person" and amendment to the definition of US Person in article 8 of the Company's articles of incorporation.

After deliberation, the meeting took the following resolution:

Sole resolution

The Meeting RESOLVES to replace "U.S. Person" by "US Person" in article 8 of the Company's articles of incorporation and to replace "hereafter" by "in the prospectus of the Corporation" in the second paragraph of article 8 of the Company's articles of incorporation.

Furthermore, the Meeting RESOLVES to amend the tenth paragraph of article 8 of the Company's articles of incorporation which shall now read as follows:

"Whenever used in these Articles of Incorporation, the term "US Person" shall have the meaning ascribed to it in the prospectus of the Corporation. Notwithstanding the foregoing, no US Person, either alone or in conjunction with any other persons, shall be or shall become beneficial owners of the Corporation."

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the General Meeting, the meeting was closed at 3.30 p.m. CET.

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English.

The document having been read to the persons appearing, all known by the notary by their names, first name, civil status and residences, the members of the bureau of the Meeting signed together with the notary the present deed.

Signé: C. LEROY, S. DEL ROSSO, Z. AOUINTI et D. KOLBACH.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils 1, le 30 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/13532. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 mai 2015.

Référence de publication: 2015071047/64.

(150080787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2015.

The Wolf SC, Société Civile.

Siège social: L-8009 Strassen, 19/21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg E 5.600.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le 16 Mars

1. Monsieur Alexandre SIMORRE, né le 08 Mai 1986 à Paris (France), demeurant au 13 Avenue Jeanne d'Arc, F-92160 ANTONY

2. ARTBOX SAS, date d'immatriculation: 22 Octobre 2012 à Nanterre (France), demeurant au 13, Avenue Jeanne d'Arc, F-92160 ANTONY

Lesquels comparants ont décidé d'acter les statuts d'une Société Civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit le 16 Mars 2015.

Art. 1^{er}. Il est formé entre les associés ci-avant une société civile particulière qui prend la dénomination «The Wolf SC» (ci-après, la «Société»).

Art. 2. La Société a pour objet la détention, l'utilisation et la mise à disposition de biens mobiliers à des fins privées.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 3. Le siège social est établi à Strassen. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée indéterminée, elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 5. Le capital social est fixé à 100,00 EUR, répartis en 100 parts de 1,00 EUR chacune et constitué par l'apport en numéraire sur un compte ouvert pour la société.

Art. 6. En raison de leur apport, il est attribué 99 parts à Monsieur Alexandre SIMORRE, 1 part à ARTBOX SAS, les comparants ci-dessus mentionnés.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord unanime de tous les associés restants.

La cession des parts s'opérera par un acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code civil.

Art. 8. Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois, les héritiers devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.

Art. 9. La Société est administrée par un gérant nommé et révocable à l'unanimité de tous les associés.

Art. 10. Le gérant est investi de tous les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance en nom et pour compte de la Société. La Société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de son gérant.

Art. 11. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. Les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

Art. 12. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du Code Civil. Les pertes et dettes de la Société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la Société.

Art. 13. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Toutes modifications des statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 14. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Art. 15. Les articles 1832 à 1872 du Code civil auront vocation à s'appliquer partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts et par les conventions sous seing privé entre associés.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge, en raison de sa constitution à 100,-EUR.

Assemblée Générale Extraordinaire

A l'instant, les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1. Monsieur Alexandre SIMORRE, précité, est nommé gérant,
2. Le siège de la Société est établi à L-8009 Strassen, 19/21 Route d'Arlon.

ARTBOX SAS

Monsieur Alexandre SIMORRE

Référence de publication: 2015048827/67.

(150055229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

DWS Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 25.754.

In the year two thousand fifteen, on the thirtieth day of April.

Before us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

DWS Investment S.A., a public limited company (société anonyme) under Luxembourg law, having its registered office at L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer and, being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 25.754,

here duly represented by Mr Marco HIRTH and Mr Klaus FRANK, professionally residing in L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, by virtue of a power of attorney conferred on them by circular resolution of the board of directors of DWS Investment S.A. dated 02 March 2015; this proxy, after having been initialed and signed "ne varietur" by the above named representatives of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as above stated, has requested the undersigned notary to record the following:

1. Pursuant to the deed of the undersigned notary dated 13 March 2015, the Board of Directors of the company DWS Investment S.A., a public limited company (société anonyme) under Luxembourg law, having its registered office at L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer and, being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 25.754, (hereafter referred to as "acquiring company") and the Board of Directors of the company DB Platinum Advisors, a public limited company (société anonyme) under Luxembourg law, having its registered office at L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer and, being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 85.829, (hereafter referred to as "acquired company"), have adopted a merger project, according to which DWS Investment S.A. absorbs DB Platinum Advisors in accordance with the provisions of article 278 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

In accordance with the merger project, failing a convened general meeting by one or several members holding at least five percent (5%) of the shares in the subscribed capital of the acquiring company or the rejection of the merger by the latter, the merger shall become definitive one month after the publication of the merger project in the Mémorial C,

Recueil des Sociétés et Associations. The above named merger project was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations nr. 868 of 30 March 2015.

2. The appearing party declares that, such a general meeting having not been required, the merger between the acquiring company and the acquired company becomes effective as from 30 April 2015, and thus the company DB Platinum Advisors definitely ceases to exist.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the acquiring company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,400.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, he signed together with Us, notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Am dreißigsten April, des Jahres zweitausendfünfzehn,

sind vor uns, Maître Cosita DELVAUX, Notar mit Sitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

erschienen:

DWS Investment S.A., eine Aktiengesellschaft (société anonyme) des luxemburgischen Rechts mit eingetragenem Geschäftssitz unter der Adresse L-1115 Luxemburg, 2, boulevard Konrad Adenauer und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 25.754,

ordnungsgemäß vertreten durch Marco HIRTH und Klaus FRANK, beruflich ansässig in L-1115 Luxemburg, 2, boulevard Konrad Adenauer, aufgrund einer Vollmacht, die diesen Personen durch Beschlussfassung im Umlaufverfahren vom Verwaltungsrat von DWS Investment S.A. am 02. März 2015 erteilt wurde; diese Vollmacht - paraphiert und unterzeichnet „ne varietur“ von den vorstehend genannten Vertretern der erschienenen Partei und dem unterzeichneten Notar - bleibt mit der vorliegenden Urkunde verbunden, um zusammen bei den Eintragungsbehörden vorgelegt zu werden.

Die erschienene Partei, die wie vorstehend angegeben vertreten wird, hat den unterzeichneten Notar gebeten, Folgendes schriftlich niederzulegen:

1. Gemäß der Urkunde des unterzeichneten Notars vom 13. März 2015, haben der Verwaltungsrat der Gesellschaft DWS Investment S.A., einer Aktiengesellschaft (société anonyme) des luxemburgischen Rechts mit eingetragenem Geschäftssitz unter der Adresse L-1115 Luxemburg, 2, boulevard Konrad Adenauer und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 25.754 (im weiteren Verlauf die „übernehmende Gesellschaft“ genannt), und der Verwaltungsrat der Gesellschaft DB Platinum Advisors, einer Aktiengesellschaft (société anonyme) des luxemburgischen Rechts mit eingetragenem Geschäftssitz unter der Adresse L-1115 Luxemburg, 2, boulevard Konrad Adenauer und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 85.829 (im weiteren Verlauf die „übernommene Gesellschaft“ genannt), ein Fusionsprojekt beschlossen, gemäß dem DB Platinum Advisors in DWS Investment S.A. nach den Bestimmungen von Paragraph 278 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften (in seiner jeweiligen Fassung) aufgeht.

Wenn von einem oder mehreren Mitgliedern, die mindestens fünf Prozent (5%) der Anteile am gezeichneten Kapital der übernehmenden Gesellschaft halten, keine Hauptversammlung einberufen wird oder der Fusion durch Letztgenannte nicht widersprochen wird, wird die Fusion entsprechend den Bestimmungen des Fusionsprojekts einen Monat nach der Veröffentlichung des Fusionsprojekts im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations wirksam. Das vorstehend genannte Fusionsprojekt wurde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nr. 868 vom 30. März 2015 veröffentlicht.

2. Die erschienene Partei erklärt, dass, da eine solche Hauptversammlung nicht gefordert wurde, die Fusion zwischen der übernehmenden Gesellschaft und der übernommenen Gesellschaft zum 30. April 2015 wirksam wird und die Gesellschaft DB Platinum Advisors somit endgültig aufhört zu existieren.

Kosten

Jegliche Aufwendungen, Kosten und Gebühren, die von der übernehmenden Gesellschaft infolge der vorliegenden Urkunde zu tragen sind, belaufen sich schätzungsweise auf etwa EUR 1.400,-.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Wunsch der erschienenen Partei in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Version, abgefasst wird.

Auf Wunsch derselben erschienenen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text ist die englische Fassung ausschlaggebend.

Diese notarielle Urkunde wurde in Luxemburg zu dem am Anfang der Urkunde angegebenen Datum ausgefertigt.

Nach Verlesen der vorliegenden Originalurkunde vor der erschienenen Person, die dem Notar mit Nachnamen, Vornamen, Familienstand und Wohnsitzen bekannt ist, hat die erschienene Person zusammen mit uns, dem Notar, die Originalurkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: M. HIRTH, K. FRANK, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils 1, le 30 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/13601. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 11. Mai 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015070766/98.

(150080785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2015.

ProLogis UK CCXLIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.979.

In the year two thousand and fifteen, on the second day of March.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis UK Holdings S.A., a company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg B 65.769),

hereby represented by Mr Marc Becker, private employee, residing professionally at Luxembourg,

by virtue of a proxy given on the 26th day of February 2015, which, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of "ProLogis UK CCXLIX S.à r.l.", a limited liability company, having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 132.979) (the "Company"), incorporated under the law of the Grand-Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary on the 8th day of October, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2724 of the 21st November, 2007, and whose articles of incorporation haven't been amended since then, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution:

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of FIVE THOUSAND POUNDS (5,000.-GBP) so as to raise it from its present amount of TEN THOUSAND POUNDS (10,000.-GBP) to FIFTEEN THOUSAND POUNDS (15,000.-GBP) by the issuance of TWO HUNDRED FIFTY (250) new shares with a par value of TWENTY POUNDS (20.-GBP) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

The appearing party declares that the increase of the share capital is subscribed by the sole shareholder ProLogis UK Holdings S.A. and entirely paid up in cash so that the amount of FIVE THOUSAND POUNDS (5,000.-GBP) is at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution:

As a result of the foregoing resolution, Article 6 of the Articles of Incorporation of the Company shall henceforth read as follows:

"The Company's share capital is fixed at FIFTEEN THOUSAND POUNDS (15,000.-GBP) represented by SEVEN HUNDRED FIFTY (750) shares with a nominal value of TWENTY POUNDS (20.-GBP) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings".

Third Resolution:

The sole shareholder decides to amend article 21 of the articles of incorporation who will henceforth read as follows:

" **Art. 21.** Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,

2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers.
4. The payment is based on the understanding that the rights of the creditors of the Company are not threatened.”

Estimate of costs

The person appearing estimates the value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this increase of capital at one thousand euros (1,000.- EUR).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence the person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation

L'an deux mille quinze, le deux mars.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

ProLogis UK Holdings S.A., une société existant sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg B 65.769),

Ici représentée par Monsieur Marc Becker, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 février 2015, qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle société comparante, agissant en sa qualité d'associée unique de "ProLogis UK CCXLIX S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 132.979) (la "Société"), constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire instrumentant en date du 8 octobre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2724 du 27 novembre 2007, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de CINQ MILLE LIVRES STERLING (5.000.- GBP) pour le porter de son montant actuel de DIX MILLE LIVRES STERLING (10.000.-GBP) à QUINZE MILLE LIVRES STERLING (15.000.-GBP), par l'émission de DEUX CENT CINQUANTE (250) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de VINGT LIVRES STERLING (20.-GBP) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Le comparant déclare que l'augmentation du capital social est souscrite et entièrement libérée en espèces par l'associée unique ProLogis UK Holdings S.A. de sorte que la somme de CINQ MILLE LIVRES STERLING (5.000.- GBP) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'Article 6 des Statuts est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à QUINZE MILLE LIVRES STERLING (15.000.- GBP), représenté par SEPT CENT CINQUANTE (750) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT LIVRES STERLING (20.-GBP) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Troisième résolution:

L'associée unique décide de modifier l'article 21 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 21.** Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. La décision de la distribution d'acomptes sur dividendes est prise par le gérant ou le conseil de gérance.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.»

Frais

Le comparant évalue le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette augmentation de capital à mille euros (1.000,-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 5 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/6865. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2015.

Référence de publication: 2015048716/110.

(150055667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

SCF Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 150.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015049190/9.

(150056541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

Galeopsis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 113, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 182.031.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GALEOPSIS S.A.

Référence de publication: 2015049189/10.

(150057035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

Vermietungsgesellschaft Objekt Kirchberg mbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 17.574.

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour du mois d'avril,

Par-devant Me Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Helinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la «Vermietungsgesellschaft Objekt Kirchberg mbH», société à responsabilité limitée, dont le siège est au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 17.574. Les statuts de la société absorbante ont été modifiés par un acte reçu par Me Jean Seckler Joseph, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 986 du 24 septembre 2003 (ci-après appelée la «Société» et la «Société Absorbante»).

L'assemblée s'est ouverte sous la présidence de Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg

qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Solange Wolter, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour Ordre du jour:

1. Approbation du projet de fusion des sociétés luxembourgeoises LILIE Caesar S.à r.l. (Société Absorbée) et Vermietungsgesellschaft Objekt Kirchberg mbH (Société Absorbante) tel que publié au Mémorial du Luxembourg sous le numéro C 649 du 10 mars 2015.

2. Décision de réaliser la fusion entre les sociétés, d'un point de vue comptable, à la date du 1^{er} avril 2015 et de transférer le patrimoine actif et passif, sans exception ni réserve, de la Société Absorbée LILIE Caesar S.à r.l. à la Société Absorbante Vermietungsgesellschaft Objekt Kirchberg mbH, sans préjudice de l'article 274 de la loi sur les sociétés.

3. Constatation que les apports ont été faits sur base des situations comptables des sociétés absorbante et absorbée arrêtés au 31 mars 2015.

4. Pouvoir et autorisation à chaque gérant de la Société, agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, afin d'exécuter tous contrats ou documents et d'accomplir toutes les actions et les formalités nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables en relation avec la Fusion.

5. Divers.

II.- Que l'associé unique présent ou représenté, les mandataires de l'associé unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par l'associé unique présent, les mandataires de l'associé unique représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration le l'associé unique représenté, après avoir été paraphée «ne varietur» par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'associé unique présent ou représenté se reconnaît dûment convoqué et déclare par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

V.- Que les dispositions de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée relatives aux fusions ont été respectées savoir:

1. Publication du projet de fusion établi par les Conseils de Gérance des sociétés qui fusionnent au Mémorial le 10 mars 2015, soit un mois au moins avant la réunion des assemblées générales appelées à se prononcer sur le projet de fusion.

2. Les conseils de gérance des deux sociétés fusionnantes ont constaté que l'associé unique de la Société Absorbée a d'ores et déjà valablement renoncé aux rapports de réviseurs de droit commun, dans les conditions de l'article 266 (5) de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, et il n'y a dès lors lieu ni à rapports sur la fusion, ni sur le rapport d'échange des parts sociales.

3. Dépôt des documents exigés par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales au siège social des sociétés un mois avant la date de la réunion des assemblées générales en vue de leur inspection par l'associé unique.

L'Assemblée Générale, après avoir discuté le projet de fusion, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée approuve le projet de fusion entre la société anonyme LILIE Caesar S.à r.l. (Société Absorbée) et la société anonyme Vermietungsgesellschaft Objekt Kirchberg mbH, (Société Absorbante) tel que ce projet de fusion a été approuvé par les conseils de gérance de ces deux Sociétés, précitées, et publié au Mémorial C, numéro 649 du 10 avril 2015.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de réaliser la fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée sur base des situations comptables des sociétés absorbante et absorbée au 31 mars 2015, par le transfert du patrimoine actif et passif, sans exception ni réserve, de la Société Absorbée LILIE Caesar S.à r.l. à la Société Absorbante Vermietungsgesellschaft Objekt Kirchberg mbH, sans préjudice de l'article 274 de la loi sur les sociétés.

Comme la Société Absorbée détient la totalité du capital social de la Société Absorbante, conformément au projet de fusion et en contrepartie du transfert de l'actif et du passif, Caesar Luxco S.à r.l., une société constituée sous les lois luxembourgeoises, ayant son siège social à Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 167.152, étant l'associé unique de la Société Absorbée, recevra cinq cents (500) parts sociales de la Société Absorbante pour l'intégralité des parts sociales de la Société Absorbée. L'échange s'effectuera par l'inscription dans le registre des associés de la Société Absorbante.

Troisième résolution

Conformément au projet de fusion les opérations de la Société Absorbée sont considérées d'un point de vue comptable comme accomplies au nom et pour compte de la Société Absorbante à partir du 1^{er} avril 2015.

Du point de vue légal la fusion est réalisée lorsque sont intervenues les décisions concordantes prises au sein des sociétés en cause conformément à l'article 272 de la loi sur les sociétés commerciales.

La fusion est réalisée et prendra effet vis-à-vis des tiers lors de la publication du présent acte notarié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de donner pouvoir et autoriser chaque gérant de la Société, agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, afin d'exécuter tous contrats ou documents et d'accomplir toute les actions et les formalités nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables en relation avec la Fusion.

Constatation

Conformément à l'article 271 (2) de la Loi sur les Sociétés Commerciales, le notaire soussigné déclare qu'il a vérifié et attesté l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion.

Estimation des frais et dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société Absorbante ou qui est mis à charge à raison du présent acte est estimé à deux mille Euros (2.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour indiqué au début de ce document.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils 1, le 30 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/13516. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 mai 2015.

Référence de publication: 2015071300/98.

(150080777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2015.

Ureit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.387.

1. Extrait des résolutions du conseil de gérance du 11 mars 2015:

- Il résulte des dites résolutions que le siège social de la Société est transféré du 28, Boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 23 mars 2015.

2. Il est à noter que:

- le siège social de l'Associé Unique a été transféré au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 23 mars 2015.

- l'adresse professionnelle de Madame Joanne Fitzgerald a été transférée au 35a, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg avec effet au 23 mars 2015.

- l'adresse professionnelle de Madame Delloula Aouinti a été transférée au 35a, avenue J.F. Kennedy, L -1855 Luxembourg avec effet au 23 mars 2015.

- l'adresse professionnelle de Monsieur Joel Davidson a été transférée au 35a, avenue J.F. Kennedy, L -1855 Luxembourg avec effet au 23 mars 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 23 mars 2015.

Pour la Société

Joel Davidson

Gérant

Référence de publication: 2015048862/25.

(150055251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Whildco International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 195.686.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen on the nineteenth day of March.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Bright Global S.A., a company incorporated under the laws of British Virgin Islands, with registered office at Po Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of the Companies of the British Virgin Islands under number 149597,

represented by Mr. Max MAYER, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a limited liability company (société anonyme), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a public limited liability company (société anonyme) under the name of WHILDCO INTERNATIONAL S.A. (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single director, or as the case may be, the board of directors of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single director, or as the case may be, the board of directors of the Company. Where the single director or the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the director(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3 . The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) consisting of three hundred and ten (310) shares in registered form with a par value of one hundred euro (EUR 100) each.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

6.2. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.3. Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders' register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

6.4 . Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.5 . Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.6. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1 . The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company, divided into two classes: class A directors and class B directors. They will be elected for a period of time which cannot exceed six (6) years and will be reelected. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

7.2. The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors (subject to article 7.1 above), their remuneration and the term of their office. In the event a director is elected without any indication on the terms of his mandate, he shall be deemed to be elected for six years from the date of his election. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

7.3 . If a legal entity is appointed as director of the Company, this entity must designate a permanent representative who shall represent such legal entity in its duties as a director of the Company. Should the permanent representative be unable to perform his duties for whatever reason (including without limitation, removal, resignation, dismissal, death), the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

7.4. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of the shareholders of the Company which shall proceed to the definitive appointment.

Art. 8. Powers of the board of directors.

8.1 . All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single director or, as the case may be, the board of directors, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 . Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the single director or, as the case may be, by the board of directors, or in accordance with article 10.1 of the Articles.

8.3 . The single director or, as the case may be, the board of directors of the Company is authorised to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more directors, officers, or other agents who may but are not required to be shareholders, acting individually or jointly. If one or several directors of the Company has/have been empowered to represent the Company with respect to the day-to-day management of the Company, the board of directors must report to the annual general meeting any salary, remuneration and/or other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of directors of the Company must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

9.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

9.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

9.4. No such written notice is required if all members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

9.5. Any director may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another director as his proxy. A director may also appoint another director as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.6 . The board of directors can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and among whom a class A director and a class B director imperatively. Resolutions of the board of directors are validly taken by a majority of the votes cast. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. The resolutions of the board of directors will be recorded in minutes signed by all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

9.7. Any director may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting and a meeting held by way of such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

9.8. Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

9.9 . In the event that any director of the Company may have any conflicting interest in any decision to be made by the board of directors, such director shall make known to the board of directors of the Company such conflicting interest and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The relevant director shall not consider or vote upon any such matter, and such matter, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company. If the Company has only one shareholder, a statement of the conflicting interest must be recorded in minutes. In case the Company is managed by a single director, such director shall only mention his conflicting interest to the shareholder.

9.10. The provisions of article 9.9 of these Articles do not apply when the decisions of the single director or of the board of directors relate to the day-to-day operations of the Company and are at arm's length terms.

9.11. No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company has an interest in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the single director, or, in case the Company is managed by a board of directors, by the joint signatures of any class A director and any class B director of the Company.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.2 and 8.3. of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the directors.

11.1 The directors assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the directors and other officers of the Company (including, for the avoidance of any doubt, the permanent representative of any legal entity appointed as director of the Company) as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with articles 8.2 and 8.3. of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been directors, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a director shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other directors, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The general meeting of shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company within the limits of the Law.

12.2. Without prejudice to article 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes.

Art. 13. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

13.1. The notice periods and proceedings as well as the discussion proceedings provided by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

13.2. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.3. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.4. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.5. Each shareholder may also participate in any meeting of the shareholders of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

13.6. Each shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the shareholders to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company will only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be void.

13.7. Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be adopted by a simple majority of those present or represented and voting, regardless of the proportion of the share capital represented at such meeting.

13.8. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion

of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast.

13.9. The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 14. Accounting Year and annual general meeting.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single director or, as the case may be, the board of directors must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, directors, and auditor(s) of the Company.

14.3 The single director or, as the case may be, the board of directors of the Company shall, one month before the annual general meeting of shareholders, deliver documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditor(s) of the Company who must prepare a report setting forth his/their proposals.

14.4 The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the third Tuesday of June of each year at 11.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5 The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the single director or the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

Art. 15. Statutory/External auditor.

15.1. The operations of the Company shall be supervised by one or "commissaire(s)" or, as the case may be, by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises). The "commissaire(s)" /external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2. The "commissaire(s)" /external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2. The general meeting of shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

16.3. Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the single director, or as the case may be, the board of directors, in accordance with the decision of the general meeting of shareholders. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the single director or the board of directors of the Company.

16.4. The single director, or as the case may be, the board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Art. 18. General provision. Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2015.

Subscription - Payment

Thereupon,

Bright Global S.A., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for the three hundred and ten (310) shares in registered form, with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, and to pay them up by way of a contribution in cash amounting to seven thousand seven hundred fifty euro (EUR 7,750) representing twenty-five per cent (25%) of the share capital.

The amount of seven thousand seven hundred fifty euro (EUR 7,750) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following entity is appointed as director of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company which will be held in respect of the annual accounts ending December 31, 2019:

Class A director:

- Mrs Caroline GOERGEN, director, born in Verviers (Belgium) on June 9, 1979, with professional address at 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg; and

Class B directors:

- Mr. Marc CHONG KAN, director, born in Paris (France) on August 24, 1964 with professional address at 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg; and

- Mrs Agnes CSORGO, director, born in Hatvan (Hungary) on July 27, 1978, with professional address at 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

2. The limited liability company REVICONSLT S.à r.l., with registered office at 24, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register number B 139013 is appointed as auditor (commissaire) of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company which will be held in respect of the annual accounts ending December 31, 2019.

3. The registered office of the Company is set at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-neuvième jour de mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Bright Global S.A., une société de droit des Iles Vierges Britanniques avec siège social Po Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, enregistré au Territory of the British Virgin Islands sous le numéro 149597,

représentée par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La dite procuration après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination WHILDCO INTERNATIONAL S.A. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par décision de l'administrateur unique, ou le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des actionnaires adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Lorsque l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion de l'(des) administrateur(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations et transactions qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est établie pour une période indéterminée.

4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution des actionnaires de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois cent dix (310) actions sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

6.2. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et il peut être consulté par chaque actionnaire qui le désire.

6.3. Les actions seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires respectifs. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.

6.4. Chaque action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre d'actions existantes.

6.5. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.6. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société, divisé en administrateur de classe A et administrateur de classe B. Ils seront élus pour une durée ne pouvant excéder six ans et seront rééligibles. Toutefois, dans la mesure où la Société n'a qu'un actionnaire, l'actionnaire unique, après avoir pris acte lors d'une assemblée générale que la Société a un actionnaire unique, peut décider que la Société soit administrée par un administrateur unique, jusqu'à la première assemblée suivant l'admission d'au moins un actionnaire supplémentaire.

7.2. Les administrateurs seront élus par les actionnaires en assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs (sous réserve de l'article 7.1 ci-dessus), leur rémunération et la durée de leur mandat. Au cas où un administrateur est nommé sans indication de la durée de son mandat, il sera considéré comme étant nommé pour une période de six ans à compter de la date de son élection. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

7.3. Si une entité juridique est nommée administrateur de la Société, cette entité doit désigner un représentant permanent qui la représentera dans ses fonctions d'administrateur de la Société. Si le représentant permanent est incapable d'assumer ses fonctions quelle qu'en soit la raison (en ce compris, sans limitation, révocation, démission, mort), l'entité juridique doit immédiatement nommer un autre représentant permanent.

7.4. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui procédera à la nomination définitive.

Art. 8. Pouvoirs du conseil d'administration.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts aux actionnaires sont de la compétence de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société qui aura tous pouvoirs pour accomplir tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, actionnaires ou non, par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

8.3. L'actionnaire unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, fondés de pouvoir ou autres agents, qui peuvent être mais ne sont pas obligatoirement actionnaires, agissant individuellement ou conjointement. Si un ou plusieurs administrateurs de la Société a/ont été habilité(s) à représenter la Société dans le cadre de la gestion journalière de la Société, le conseil d'administration devra rapporter à l'assemblée générale annuelle tout salaire, rémunération et/ou autres avantages accordés à cet(ces) administrateur(s) au cours de l'exercice social en question.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil d'administration de la Société doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

9.2. Le conseil d'administration de la Société se réunira sur convocation du président du conseil d'administration de la Société ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

9.3. Il sera donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration de la Société au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

9.4. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir parfaite connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du conseil d'administration de

la Société donné par écrit soit en original, soit par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions tenues à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du conseil d'administration de la Société.

9.5. Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en nommant par écrit, soit en original ou par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut également nommer un autre administrateur comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.6. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, et parmi eux au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B. Les décisions du conseil d'administration ne sont valablement prises qu'à la majorité des voix exprimées. Au cas où, à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du conseil d'administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

9.7. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre, et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion et sera considérée comme tenue au siège social de la Société.

9.8. Les résolutions circulaires signées par tous les administrateurs seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées en original, par télégramme, telex, facsimile ou courrier électronique.

9.9. Au cas où un administrateur de la Société avait un intérêt contraire relativement à une décision que le conseil d'administration doit prendre, cet administrateur doit faire connaître au conseil d'administration de la Société son conflit d'intérêt et faire inscrire cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. L'administrateur concerné ne délibérera pas et ne votera pas sur l'affaire en question, et cette question ainsi que le conflit d'intérêt dudit administrateur seront rapportés à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société. Si la Société a un actionnaire unique, une déclaration du conflit d'intérêt sera inscrite dans le procès-verbal. Au cas où la Société est gérée par un administrateur unique, cet administrateur devra seulement mentionner son conflit d'intérêt à l'actionnaire.

9.10. Les dispositions de l'article 9.9 des présents Statuts ne s'appliquent pas quand les décisions de l'administrateur unique ou du conseil d'administration concernent des opérations courantes de la Société et sont conclues dans des conditions normales.

9.11. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou personne ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt dans cette transaction, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou personne.

Art. 10. Représentation.

10.1. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, ou si la Société est gérée par un conseil d'administration, par les signatures conjointes d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B de la Société.

10.2. La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément aux articles 8.2. et 8.3. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des administrateurs.

11.1. Les administrateurs ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les administrateurs et autres fondés de pouvoir de la Société (en ce compris, pour écarter le moindre doute, le représentant permanent de toute entité juridique nommée administrateur de la Société), ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2. et 8.3. des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé d'administrateurs, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un administrateur ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres administrateurs, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre

perte, dommage ou préjudice quel qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de leur mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des actionnaires

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les opérations de la Société dans les limites de la Loi.

12.2. Sans préjudice de l'article 12.4 des présents Statuts, les résolutions des actionnaires sont adoptées en assemblées générales.

12.3. Chaque actionnaire a un droit de vote proportionnel à son actionnariat. Chaque action donne droit à un vote.

12.4. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées en procès-verbaux.

Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

13.1. Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société sauf stipulations contraires par les présents Statuts 13.2. Les assemblées des actionnaires de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.3. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.4. Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire (actionnaire ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.5. Chaque actionnaire peut également participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette assemblée.

13.6. Chaque actionnaire peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux actionnaires de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les actionnaires par courrier, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

13.7. Sauf si la Loi ou les présents Statuts l'exigent autrement, les résolutions à une assemblée des actionnaires de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

13.8. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée pour modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibèrera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

13.9. La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et propriétaires d'obligations.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Supervision

Art. 14. Exercice Social et assemblée générale annuelle.

14.1. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, administrateurs et auditeur(s) de la Société.

14.3. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société devra, un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, fournir les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société au(x) commissaire(s) aux comptes de la Société qui devra préparer un rapport exposant ses/leurs propositions.

14.4. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième mardi du mois de juin de chaque année à 11h00 du matin. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société considère de manière discrétionnaire que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 15. Commissaire aux comptes / réviseur d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires ou, le cas échéant, par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. Le(s) commissaire(s) / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) élu(s) pour une durée maximum de six ans et seront rééligibles.

15.2. Le(s) commissaire(s) / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des Bénéfices.

16.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

16.2. L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde du bénéfice net annuel et décidera de payer des dividendes aux moments qu'elle jugera opportuns au regard des objectifs et de la politique de la Société.

16.3. Les dividendes devront être payés aux lieu et place déterminés par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration conformément à la décision de l'assemblée générale des actionnaires. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société.

16.4. L'administrateur unique, ou le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou de plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommés par une résolution de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la résolution des actionnaires ou la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions que chaque actionnaire détient dans la Société.

Disposition générale

Art. 18. Disposition générale. Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les actionnaires de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Sur ces faits,

Bright Global S.A., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux trois cent dix (310) actions sous forme nominative, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, et de les libérer par un apport en numéraire d'un montant de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750) représentant vingt-cinq pour cent (25%) du capital social.

Le montant de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

61100

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges de toute sorte, qui incombent à la Société du fait de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille trois cents euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. La personne morale suivante est nommée administrateur de la Société pour une durée qui expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en respect de l'année financière se finissant au 31 décembre 2019:

Administrateur de classe A:

- Madame Caroline GOERGEN, administrateur de sociétés, née le 9 juin 1979 à Verviers (Belgique), demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Administrateurs de classe B:

- Monsieur Marc CHONG KAN, administrateur de sociétés, né le 24 août 1964 à Paris (France), demeurant au demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg; et

- Madame Agnes CSORGO, administrateur de sociétés, née le 27 juillet 1978 à Hatvan (Hongrie), demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

La société à responsabilité limitée REVICONSULT S.à r.l., avec siège social au 24, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg numéro B 139013 est nommé commissaire de la Société pour une durée qui expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en respect de l'année financière se finissant au 31 décembre 2019.

2. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 24 mars 2015. Relation GAC/2015/2404. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015048876/642.

(150055456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Chelsey Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 106.483.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 29 mai 2015 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Directoire et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2014;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2014 ;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ;
5. décharge aux Membres du Directoire et au Commissaire aux Comptes ;
6. divers.

Le Directoire

Référence de publication: 2015064465/10/18.

TLW Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 142.951.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société TLW Financial S.A., qui s'est tenue au siège social de la société le 30 mars 2015 que:

- La société transfère son siège social au 20, rue Glesener, L-1630 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2015.

Pour TLW Financial SA

LPL Expert-Comptable Sàrl

Référence de publication: 2015049547/15.

(150056457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

UBI SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 36.503.

Notice is hereby given to the shareholders of UBI SICAV (the "Company") that since the quorum required by the law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended, has not been reached at the previous extraordinary shareholders' meeting of UBI SICAV held on April 29, 2015, a

SECOND EXTRAORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

shall be held before notary, at 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, on *June 1, 2015*, at 2:00 p.m. local time with the following agenda:

Agenda:

1. Amendment to article 3 of the Articles of Incorporation to be reworded as follows:
"The Company's sole purpose shall be the investment of its assets in transferable securities and money market instruments of all kinds and/or in other assets referred to under part I of the law of 17 December 2010 (hereinafter referred to as the "2010 Law") relating to undertakings for collective investments, with a view to spreading investment risks and enabling its shareholders to benefit from the results of its management. The Company may take any measures and conduct any operations it sees fit for the purpose of achieving or developing its object to the largest extent permitted under the 2010 Law, as such Law may be amended from time to time. The Company appoints a management company pursuant to the provisions of Chapter 15 of the 2010 Law."
2. Suppression of the possibility to issue bearer shares and subsequent amendment to articles 8, 13, 25, 27 and 29 of the Articles of Incorporation to reflect such suppression.
3. Revision of articles 5, 14 II. d), 16 (case of suspension + Master/Feeder structure), 23 paragraph 3, 27 (merger between sub-funds), 30 and 33.
4. Amendment to article 20 of the Articles of Incorporation concerning the investment possibilities, more particularly the possibility to adopt master/feeder structures, of cross investment between sub-funds and of limitations to invest in other UCITS/UCIs.

The extraordinary general meeting may validly deliberate without any quorum. Decisions are validly taken at a majority of at least 2/3 of the votes cast at the meeting.

Shareholders may vote in person or by proxy. Each share is entitled to one vote.

Holders of registered shares will receive by mail, at their address, a copy of this convening notice together with the relevant form for requesting the Attendance Form or giving proxy and voting instructions (if any).

Holders of bearer shares, in order to attend the Meeting, will have to register with the bearer shares depositary and deposit their shares five banking working days before the Meeting to:

- a) Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg (acting on behalf of the Registrar and Transfer Agent of the SICAV: RBC Investor Services Bank S.A.), or
- b) RBC Investor Services Bank S.A., Via Vittor Pisani, 26, I-20124 Milano (acting as paying agent of the SICAV in Italy).

THE BOARD OF DIRECTORS.

Référence de publication: 2015063546/755/39.

Fidimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 47.189.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
qui aura lieu le 26 mai 2015 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2014, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2014.
4. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015067827/1023/17.

Habitat International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 163.040.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
qui se tiendra le 29 mai 2015 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2014;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2014;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes ;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015064452/10/18.

B.I.V.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 182.951.

Extrait de l'assemblée générale du 27 mars 2015

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale de la société, tenue à Luxembourg le 27 mars 2015, que les résolutions suivantes ont été adoptées:

- L'assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Sylvain Elias de son mandat d'administrateur.
- L'assemblée décide de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Madame Léa Duval, née à Nancy (France) le 20 juin 1990, résidant professionnellement au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2015.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015048985/19.

(150056261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

Corolla Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 88.309.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 29 mai 2015 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2014 ;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014 ;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2014 ;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes ;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015064454/10/18.

Marc Blondeau (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 73.739.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 30 mai 2015 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2014 ;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2014 ;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes ;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015064455/10/18.

SiXBTO Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 173.831.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 30 mai 2015 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2014 ;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014 ;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2014 ;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes ;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015064464/10/18.

Poseidon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 13.338.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *26 mai 2015* à 11 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport du commissaire aux comptes,
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice clôturant au 31 décembre 2014 et affectation du résultat,
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015066777/506/16.

Onebto Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 188.058.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *30 mai 2015* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2014 ;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014 ;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2014 ;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes ;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015064466/10/18.

Total Safety Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 182.773.

Extrait des résolutions du conseil de gérance

En date du 30 mars 2015, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des gérants suivants avec effet immédiat:

Gérants de catégorie B:

- Jean Gil Pires, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Giuseppe Di Modica, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015049536/20.

(150056573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.
